



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 1392

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'aide à l'investissement dans les écoles, collèges et lycées, et lui demande quelle position il entend prendre par rapport à la révision de la loi Falloux qui permettrait enfin aux collectivités territoriales de subventionner les investissements dans les établissements privés.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie n'entend pas engager un débat portant sur la révision de la loi Falloux. Il s'attachera donc à une stricte application de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1392

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2397

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2973